

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE**

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 11
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation et d'affichage :
28/03/2024

**Séance du 11/03/2024 rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie, Charlotte DUPUIS, Françoise RAVERDY et BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX, Christophe PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique, POTTIE Jean-Pascal, BARBAY Daniel et

PROCURATIONS :

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe
Mme MARECHAL Claire à M. PAYAGE Sébastien
M GUILBAUT Bernard à Mme RAVERDY Françoise

Compte de gestion du receveur de l'exercice 2023

Madame le Maire donne la parole à Madame Laetitia LEMOINE, adjointe en charge des finances qui présente à l'assemblée, l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 réalisée par Monsieur Patrice LERNOULD pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Elle informe que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame LEMOINE informe que la commission des finances a émis un avis favorable sur le compte de gestion et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame LEMOINE

APRES avis de la commission des finances en date du

APRES avoir délibéré

DECIDE à l'**unanimité** l'adoption du compte de gestion 2023 de Monsieur le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART